

Avignon, le 31 octobre 2023

SITUATION DE SÉCHERESSE EN VAUCLUSE : la préfète de Vaucluse prolonge les restrictions de l'usage de l'eau actuellement en vigueur jusqu'au 30 novembre 2023.

Les **trois sous-bassins interdépartementaux avec la Drôme (Lez, Aÿgues, Ouvèze)** ont été très arrosés par les dernières pluies, ce qui a permis de retrouver des niveaux de nappe et de débit des cours d'eau conformes aux normales saisonnières. La situation justifie donc la levée des restrictions sur ces trois bassins. C'est pourquoi, ils ne feront plus l'objet de mesure de restriction de l'usage de l'eau au-delà du 31 octobre 2023.

Pour le reste du **département du Vaucluse**, les précipitations ont été très faibles et ont eu un impact très limité sur la recharge des sols et des nappes ainsi que sur le débit des cours d'eau.

En conséquence, la préfète de Vaucluse **a décidé de prolonger jusqu'au 30 novembre 2023**, les mesures de restriction de l'usage de l'eau sur les bassins suivants :

- **maintien en situation d'alerte renforcée des bassins des Sorgues, du Sud-Luberon, du Calavon médian, Calavon amont et de la Nesque ;**
- **maintien en situation d'alerte du bassin du sud-ouest du Mont Ventoux ;**
- **maintien en situation de vigilance les bassins du Rhône, de la Durance et de la Meyne.**

Le maintien en situation d'alerte renforcée et d'alerte entraîne des mesures de restriction de l'usage de l'eau prévues par l'arrêté cadre « sécheresse » du 7 avril 2022 qui visent toutes les catégories d'usagers (entreprises, agriculteurs, collectivités, particuliers...). Ces mesures sont détaillées sur le site internet de la préfecture de Vaucluse et sont transcrites sous la forme d'affiche d'information au public.

Si la situation s'améliore avant la date du 30 novembre 2023, les mesures de restriction feront alors l'objet d'une nouvelle réévaluation.

Force est de constater que le niveau actuel des nappes et l'absence de visibilité des précipitations automnales et hivernales, moment privilégié de recharge de ces ressources en eau, oblige à maintenir en anticipation une posture prudente, comme d'ailleurs demandé par la préfète coordonnatrice de bassin Rhône-Méditerranée. **Dans ce cadre, même en situation de vigilance, la préfète de Vaucluse fait appel au civisme de chacun pour mettre en application ces mesures et réduire au strict nécessaire la consommation d'eau de chacun de ces usages.**



PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

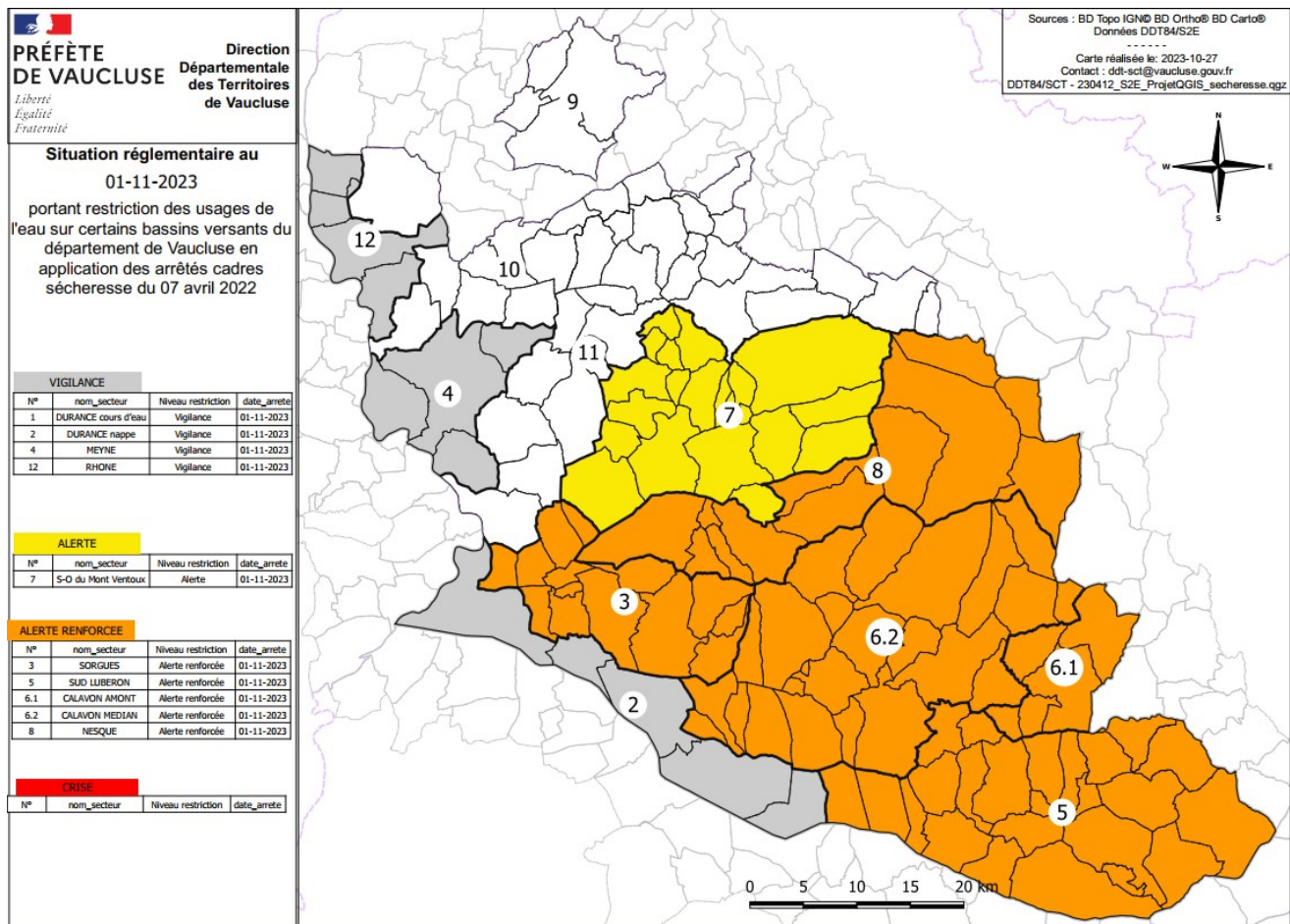
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le portail de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr

en suivant le chemin suivant :

[Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Transition écologique et prévention des risques](#) > [Eau et milieux aquatiques](#) > [Sécheresse](#) > [Mesures réglementaires en vigueur](#) > [Arrêtés sécheresse en vigueur](#)

Carte de la situation réglementaire des restrictions d'usage de l'eau en période de sécheresse à partir du 1^{er} novembre 2023



Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse Usages d'agrément

ALERTE RENFORCÉE

Gestes
Éco-
citoyens



INTERDICTION de laver les véhicules chez les particuliers hors stations professionnelles équipées du matériel « hautes pression » ou d'un système de recyclage de l'eau



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques et privé à circuit ouvert
INTERDICTION des jeux d'eau sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule



INTERDICTION d'arroser les pelouses privées et les massifs fleuris
INTERDICTION d'arroser les espaces verts sauf pour les plantations d'arbres et d'arbustes mis en pleine terre depuis moins de 1 an mais avec restriction d'horaire de 9h à 19h



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers entre 9 h et 19 h



INTERDICTION totale d'arroser les golfs hors greens et départ de golf

INTERDICTION d'arroser les terrains de sport entre 9 h et 19 h



INTERDICTION de remplir les piscines privées de plus de 1 m³ sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier a débuté avant les premières restriction



INTERDICTION du nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise professionnelle ET par lavage sous pression



RÉDUCTION DE 40 % des prélèvements d'eau pour les activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation d'eau est > à 1000 m³

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Vaucluse

www.vaucluse.gouv.fr

(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et miniers – Sécheresse – Police de l'Eau)

site Propluvia du ministère de la Transition écologique :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Particuliers - Usages d'agrément

ALERTE

Gestes
Éco-
citoyens



INTERDICTION de laver les véhicules
(hors stations professionnelles)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert



INTERDICTION d'arroser les espaces verts et ronds points
(hors arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an)



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers entre 9h et 19h

INTERDICTION d'arroser les pelouses et massifs fleuris entre 9h et 19h



INTERDICTION d'arroser les golfs entre 8h à 20h
INTERDICTION d'arroser les terrains de sport entre 9h et 19h



INTERDICTION de remplir les piscines privées (hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions)



INTERDICTION de laver les voiries, terrasses et façades sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Vaucluse

www.vaucluse.gouv.fr

(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et miniers – Sécheresse – Police de l'Eau)

site Propluvia du ministère de la Transition écologique :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>